



**SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL  
LUNDI 15 MARS 2010 – 18 HEURES 30  
Siège du SIVOM – PARENTIS-en-BORN  
--oOo--  
COLLEGE TRAITEMENT**

**Nombre de délégués en exercice : 44**

**Présents : 32**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS** : MMES. Claude PELAT, Muriel CARRERE, MM. Daniel PONS, Alain DELOUZE, Frédéric BUCAMP, Guy DUCOURNAU, Raymond LAVIELLE, Jean-Marc STEFENELLO, Patrice SOUALLE, Thierry RAMEAU, Yves GUEDO (Président), Jean-Jacques CAPDEPUY et Jean-Louis CHARRIER,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN** : MMES. Christine DUMEN, Martine TREZZY, MM. Jean-Pierre FROUSTEY, Lucien MOUGIN, Philippe BARBE, Max BANQUET, Jean-Louis GAC, Francis MAGNALDI et Bernard LALUQUE,

**LIPOSTHEY** : Monsieur Christian HARAMBAT,

**ESCOURCE** : Monsieur André RABY,

**LABOUHEYRE** : MM. Antoine HUICI, Olivier DUBROUS et Laurent LALANNE,

**MEZOS** : Monsieur Bernard BRUSTIS,

**SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE** : MM. Henry BARTH, Richard VEZZOLI et Éric MENGUY,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PISSOS** : Monsieur Michel DUVERGER.

**Absents excusés : 12**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS** : MM. Patrick SOUBIELLE donne pouvoir à Monsieur Raymond LAVIELLE et Guy ROUMEGOUS,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN** : Madame Carine SOURGEN,

**SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE** : Madame Rose-Marie ABRAHAM, MM. Dominique CITRAIN, Jean-Claude DEYRES, Jean-Edmond RODES, Éric SAINT SEVER, Bernard CHATELIER et Pierre DARMANTE,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PISSOS** : MM. Jean-Marie GUILHEMSANS et David DURCI.

**Secrétaire de séance** : Madame Claude PELAT.

Monsieur Axel FRANK, Correspondant SUD OUEST.

**ORDRE DU JOUR**

**Présentation du document unique du SIVOM par Yoann BRUN, Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles de sécurité (ACMO)**

Monsieur Yoann BRUN, Technicien et Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles de sécurité au sein du SIVOM présente au Comité Syndical le document unique. Il précise que ce document, obligatoire depuis 2001, a été élaboré après audit du Centre de Gestion, évaluation des risques par

une élève stagiaire de l'INSA de Tours et à la suite de nombreuses réunions de la Commission Administration Générale. Il s'ensuit des mesures d'ordre organisationnel, humain et technique. Les mesures techniques correspondent à des investissements que la commission propose d'étaler sur 4 ans en commençant par le traitement des risques les plus importants.

Madame CARRERE demande le coût global des travaux de sécurité. Monsieur BRUN répond qu'il s'élève à **135 000 € H.T.**

Monsieur PONS demande si des sanctions sont prévues dans le cas où les agents ne portent pas leurs équipements de protection individuelle. Monsieur GUEDO répond que le but n'est pas de surveiller strictement les agents mais de les sensibiliser au port des EPI. C'est un des rôles de leur chef de service et des 2 ACMO. Il ajoute, qu'au SIVOM, ce n'est pas un problème majeur. Il juge la communication plus efficace que les sanctions. Monsieur PONS n'en doute pas.

Monsieur VEZZOLI demande s'il est prévu des formations Sauveteur Secouriste du Travail pour les agents. Monsieur GUEDO précise qu'un agent du SIVOM a suivi une formation de moniteur l'an dernier. Cet agent, également ACMO, formera le personnel en interne, à partir de cette année en plusieurs sessions, le plus tôt possible.

#### Point n° 1 : Adhésion au CNAS

Actuellement, le SIVOM ne délivre aucune prestation sociale à ses agents, alors que depuis 2007, c'est une dépense obligatoire des collectivités. Association loi 1901, le **Comité National d'Action Sociale (CNAS)** attribue des aides ou des secours à l'occasion d'évènements familiaux ; facilite l'accès aux vacances, aux loisirs et à la culture des agents territoriaux et de leur famille ; facilite le recours aux crédits dont les agents peuvent avoir besoin.

La cotisation annuelle au CNAS, sur la base de 57 agents permanents et 7 contractuels titulaires d'un contrat de 6 mois (remplaçants) s'élève à **11 500 €**.

Monsieur GUEDO indique que le CTP et le Bureau Syndical sont favorables à l'adhésion du SIVOM au CNAS. Sollicité à son tour, le Comité Syndical vote ce point à l'unanimité. L'adhésion prendra effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2010, sur le personnel actif. Monsieur GUEDO est autorisé à signer la convention et désigné délégué du collège des élus.

#### Point n° 2 : Adoption du Compte Administratif 2009 du SIVOM (Budget Principal)

Le compte administratif montre un excédent de fonctionnement cumulé de **75 271.68 €** et un excédent d'investissement cumulé de **30 362.67 €**.

Monsieur GUEDO quitte la salle et Monsieur PONS, 2<sup>e</sup> Vice Président, le 1<sup>er</sup> Vice Président étant absent ce jour, met le compte administratif du SIVOM au vote. Il est adopté à l'unanimité.

### Point n° 3 : Adoption du Compte de Gestion 2009 du SIVOM

Le Compte de Gestion du SIVOM étant conforme aux écritures du Compte Administratif 2009, il est adopté à l'unanimité.

### Point n° 4 : Affectation du résultat 2009 du SIVOM

A l'unanimité, l'intégralité de l'excédent de fonctionnement est reportée en section de fonctionnement, car il n'y a pas de besoin de financement en section d'investissement.

### Point n° 5 : Vote du Budget Primitif 2010 du SIVOM (voir diaporama ci-joint)

Madame JARRY, Secrétaire Générale du SIVOM, invite les membres du Comité à visionner un diaporama. Il présente les différentes passerelles entre le budget principal du SIVOM et les budgets annexes « Traitement » et « Collecte »

Monsieur GUEDO donne ensuite lecture à ses collègues des propositions nouvelles pour le Budget Primitif 2010 du SIVOM. Après lecture des chapitres de fonctionnement ainsi que des chapitres d'investissement et des opérations d'équipement, il répond aux différentes questions des délégués.

Monsieur GUEDO soumet au vote le Budget Primitif 2010, par chapitre et par opération, équilibré en section de fonctionnement à **511 800 €** et en section d'investissement à **170 900 €**. Il est voté à l'unanimité.

### Point n° 6 : Adoption du Compte Administratif 2009 du SIVOM Traitement (Budget Annexe)

Monsieur GUEDO rappelle à ses collègues qu'en 2009, de nombreuses dépenses de 2008 ont été reportées sur l'exercice car il n'y avait ni assez de crédits ouverts, ni suffisamment de trésorerie pour les régler dans l'exercice. Il précise que le solde de l'exercice 2009 est négatif, lié en partie au report des dépenses 2008.

Après exposé des résultats cumulés : excédent d'exploitation cumulé de **171 546.52 €** et un excédent d'investissement cumulé de **8 915.07 €**, Monsieur GUEDO quitte la salle et confie la présidence de la séance à Monsieur PONS, 2<sup>e</sup> Vice Président, le 1<sup>er</sup> Vice Président étant absent ce jour.

Monsieur PONS fait voter le compte administratif du SIVOM Traitement : il est adopté à l'unanimité.

### Point n° 7 : Adoption du Compte de Gestion 2009 du SIVOM Traitement

Le Compte de Gestion 2009 du SIVOM Traitement étant conforme aux écritures du compte administratif, il est voté à l'unanimité.

#### Point n° 8 : Affectation du résultat 2009 du SIVOM Traitement

L'excédent d'exploitation de **171 546.52 €** est affecté ainsi : **162 200 €** en section d'investissement, **9 346.52 €** en section d'exploitation 2010. Cette affectation sert à couvrir une partie du capital d'emprunts et les investissements de l'unité de valorisation énergétique financés sans emprunt.

#### Point n° 9 : Vote du Budget Primitif 2010 du SIVOM Traitement

Monsieur GUEDO donne lecture à ses collègues des propositions nouvelles pour le Budget Primitif 2010 du SIVOM Traitement. Après lecture des chapitres d'exploitation ainsi que des chapitres d'investissement et des opérations d'équipement, il fait remarquer qu'il a inscrit une provision semi budgétaire pour risques et charges (augmentation de la TGAP en 2011 et analyses des retombées atmosphériques dont le montant varie d'une année à l'autre). Il précise que ce système permet également de faire une réserve de trésorerie.

Il ajoute qu'en matière d'investissement, des analyseurs du Carbone Organique Total à l'usine étaient prévus en 2009 mais ils n'ont pas été réalisés. Ces travaux sont réclamés par la DRIRE : ils sont donc à nouveau inscrits en 2010 et devront vraisemblablement être effectués cette année.

Monsieur GUEDO soumet aux délégués le Budget Primitif 2010, par chapitre et par opération, équilibré en section d'exploitation à **4 949 300 €** et en section d'investissement à **5 835 800 €**. Il est adopté à l'unanimité.

#### Point n° 10 : Exploitation de l'usine de valorisation énergétique des déchets ménagers de Pontenx-les-Forges : compte rendu du rendez-vous avec le SITCOM Côte Sud

Monsieur GUEDO rappelle à ses collègues que le marché conclu avec le SITCOM Côte Sud des Landes pour le traitement d'une partie de ses ordures ménagères à l'Unité de Valorisation Énergétique de Pontenx-les-Forges expire le 4 Juillet 2010.

Il précise que, dans le cadre d'une rencontre avec le Président du SITCOM sur l'harmonisation de la gestion du personnel des deux structures et le projet de construction d'une nouvelle usine à Benesse-Maremne, le lancement imminent d'un nouvel appel d'offres pour le traitement des déchets a été évoqué : il s'agirait d'un marché à bons de commande d'un an reconductible 2 fois, avec un minimum de 9 000 T et un maximum de 15 000 T par an.

Il rappelle que le prix 2009 pondéré sur l'année appliqué au SITCOM est de 62.48 € H.T., T.G.A.P. incluse, cette taxe n'existant pas lors de la conclusion du marché (76.38 € H.T. en hors saison, 60.47 € H.T. en saison). Il leur rappelle les propos de M. DEYRES, président du Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de la Haute Lande, tenus au cours de la réunion précédente du Comité Syndical : il serait souhaitable que le prix appliqué au SITCOM soit proche du prix de revient réel de traitement des ordures ménagères.

Il leur propose de l'autoriser à répondre à l'appel d'offres et à signer l'acte d'engagement, en proposant un tarif proche du prix de revient H.T. à la tonne, hors T.G.A.P., quelle que soit la période

d'apport des déchets. Il précise que le prix de revient 2009 est de 92.99 € H.T. la tonne, T.G.A.P. de 4 € la tonne incluse.

Accord unanime.

#### Questions diverses

Il n'y a pas de questions supplémentaires.

La séance est levée à 19 h 50.